

## Réunion du Conseil Communautaire 22.02.2017 à 19h30 à Diénay

### Compte-rendu

#### Liste des présents :

**Présents** : MM. MOYEMONT, MICHELIN, BAUDRY, BOIRIN, STAIGER, CHAUTEMPS, DUPIN, DARPHIN, SAUVAGEOT, PERSIGNY, BRIGAND, LE BOURVA, PASSEREAU, DELEGUE, MONNETTE, LAVEVRE, CHAUDRON, BALLAND, BOLDRINI, MONOT, STOERCKEL, PAQUET, POMI, BAUMANN, PERDERISET, BUNTZ, GRADELET, FISCHER, MARCOUYOUX,  
Mmes CHANUSSOT, SOLDATI, STAIGER, PERRIER, KAISER, LETOUZEY, RONDOT, VERPEAUX, LOUIS-AUROUSSEAU, BONINO.

#### Personnes excusées :

MM. BIANCONE, SCHWEIZER, DANIEL  
Mme VIENOT  
M. LAYE (pouvoir à M. DUPIN)  
M. DEHEE (pouvoir à M. SAUVAGEOT)  
Mme RABIET (pouvoir à M. DARPHIN)  
Mme BILBOT (pouvoir à M. CHAUDRON)  
Mme MALOUBIER (pouvoir à M. GRADELET)

#### Personnes absentes :

M. LEHMANN

#### Assistaient également à la réunion :

MM. CORNETET et MOTCH (suppléants)  
Mme ESTIVALET, MM. BARD, BUFFET.

Rédaction : Bruno BRILLIARD, le

Validation : Luc BAUDRY, le

Diffusion : Délégués communautaires, le

## 23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne - Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Office du Tourisme – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique – Accueils péri et extrascolaires

## 1/ Interventions diverses

Christel CHAUTEMPS, présidente de l'association escale 21 présente le projet « transport à la personne » que souhaite proposer l'association à toutes les communes de la COVATI.

Ce service permet aux séniors de bénéficier d'un service de transport pour se rendre sur Is-sur-Tille (courses, pharmacie,...) et sur Dijon sous certaines conditions (certificat médical, pas de droit au VSL, conditions de ressources,...)

Le prix de la prestation peut être soit supporté intégralement par l'utilisateur, soit payé en partie par la commune si elle le souhaite. Pour cela les maires sont invités à faire délibérer leurs conseils municipaux respectifs dans les meilleurs délais.

Les questions :

- Modalités de paiement : paiement d'une somme de 3€ à chaque utilisation du service.
- Age des séniors : 65 ans
- Problème de la distorsion de concurrence entre professionnels médicaux ?
- Réajustement des tarifs annuellement ?

## 2/ Installation de deux nouveaux conseillers communautaires

Suite à la démission de deux conseillers communautaires, le Président installe deux nouveaux conseillers :

- Madame Martine KAISER, pour la commune d'Is-sur-Tille,
- Monsieur Daniel BALLAND, pour la commune de Marcilly-sur-Tille

## 3/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 4/ Finances

### Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Christophe MONOT, Vice-Président chargé des finances, présente le contexte général des finances, les dispositions de la loi de finances pour 2017 et présente la situation financière de la collectivité (budget général et budgets annexes). Un point est également fait sur l'endettement et les effectifs.

Après la présentation des projets pour l'exercice 2017, le débat s'installe :

**Alain Gradelet :**

- les transferts de compétence appauvrissent les communes qui ne seront plus que des coquilles vides dans quelques années. L'état civil sera l'activité principale des communes. Les élections à venir verront peut-être un retour en arrière sur la volonté politique actuelle au niveau national.
- Il est contre le transfert de la compétence « restauration scolaire » notamment pour les raisons présentées ci-dessus. Par ailleurs certaines communes ont des tarifs différents et celles qui ont fait le choix de participer financièrement à ce service ne pourront plus le faire.

**Luc Baudry :** un prix moyen sera défini. Il sera possible de lisser celui-ci sur plusieurs années afin de limiter l'impact sur les familles. Chaque commune conserve la possibilité de financer les repas notamment par l'intermédiaire des CCAS dans le cadre d'une politique sociale en faveur des familles en difficulté.

**Francis Perderiset :** ce sera la même chose en ce qui concerne le transfert de la compétence eau et assainissement. Les tarifs sont différents et il conviendra d'harmoniser.

**Luc Baudry** confirme et souligne l'importance de valoriser également le travail des bénévoles qui œuvrent sur cette compétence au sein des communes.

**Frédéric MARCOUYOUX :** En ce qui concerne le contexte présenté dans le rapport, ce dernier apparaît très morose au niveau national tel qu'il est présenté. La collectivité a un rôle à jouer sur le moral des ménages et il convient donc d'être vigilant sur la forme. Il prend l'exemple de la croissance mondiale qui, même timide, reste une croissance.

**Luc BAUDRY :** le rapport reflète une situation réelle. La croissance a baissé par rapport aux prévisions (1.1%).

**Christophe MONOT** : ce n'est pas un document à vocation publique. Le contexte aurait pu être plus sombre.

### Investissements 2017 :

#### 1. Chemin piétonnier de Diénay

**Luc Baudry** précise que c'est une sur largeur de sécurité. Cette route est très passagère et ce dossier relève d'une problématique de sécurité. Nous sommes obligés de dégrader afin de permettre l'évacuation de l'eau. Il serait donc dommage de ne pas profiter de ces travaux pour réaliser un aménagement sécurisé pour les piétons et les cyclistes qui empruntent cette route.

**Frédéric Marcouyoux** : demande si ce dossier est définitivement budgétisé ou s'il fera l'objet d'un débat ultérieur. Il souhaite par ailleurs connaître le montant de l'opération si uniquement le dérasement était effectué.

**Luc Baudry** : cela sera fonction des capacités budgétaires de la collectivité lors de la finalisation du budget 2017. Il précise que le dérasement seul n'est pas suffisant.

#### 2. Château Charbonnel :

**Alain Gradelet** : demande l'intérêt de consacrer 65.000 € sur cette opération alors que la ville d'Is-sur-Tille va rénover l'ensemble du bâtiment.

**Luc Baudry** : Les conditions de travail des agents sont déplorables. La collectivité fait avec les moyens du bord depuis qu'elle est installée dans ce bâtiment. Les travaux consistent uniquement à un aménagement intérieur avec des cloisons amovibles. La structure du bâtiment n'est pas concernée. Il est également créé un local détente pour les agents ce qui est obligatoire. Il précise que la ville présentera le projet de réhabilitation dans le cadre du contrat « cap 100% côte d'or ».

**Alain Gradelet** : se demande s'il ne conviendrait pas de réaliser une étude globale à plus long terme pour investir sur un autre site.

**Luc Baudry** : la COVATI n'a pas les moyens financiers pour porter un tel investissement. Il rappelle le projet d'acquisition du bâtiment d'EDF dont le prix n'était pas compatible avec notre capacité financière. Il précise que la ville mettra à la disposition de la COVATI plus de locaux afin de permettre d'intégrer la montée en puissance des compétences.

**Thierry DARPIN** : le but est de préserver le patrimoine communal en lui conservant une fonction. Il est cohérent de maintenir les services dans la ville-centre. Le bâtiment sera donné à la COVATI à terme.

**Luc Baudry** : la situation géographique est pertinente au regard des autres équipements.

**François Chaudron** : ne s'oppose pas au maintien des services dans le château Charbonnel, **provisoirement** pour au moins trois à cinq ans mais fait part de ses interrogations :

- A-t-on les moyens de se « payer » un château » à terme ? Quel coûts cumulés à terme ? Quel montant d'achat à terme ?
- Quoique d'apparence relativement peu en « ruine » des travaux conséquent sont indispensables, en terme d'isolation de rafraichissement, de chauffage, d'accès PMR ... Quel clef de répartition entre COVATI et Is
- Quid du traitement de l'insalubrité des combles (pigeons) sans parler des caves (ex fosses septiques ???)
- Quid de l'état des structures (de précédents travaux pour aménager des bureaux à l'EBTP et au SITIV révélait bien des surprises (mauvaises bien entendu, aux conséquences financières élevées)
- Quid des contraintes architecturales/environnementales ?

### Délibération 01/2017

Le Vice-Président chargé des finances présente les orientations budgétaires générales qui vont contribuer à l'élaboration du budget 2017.

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 5211-36 du CGCT modifiés par la NOTRe, un rapport d'orientations budgétaires a été rédigé.

Ce rapport sera transmis aux communes membres de l'EPCI.

Il sera tenu à la disposition du public au siège de la Covati et dans les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

**Le Conseil Communautaire,**

**Prend** acte de ce débat d'orientations budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

**Précise** que le rapport d'orientations budgétaires est annexé à la présente délibération et sera transmis au représentant de l'Etat.

## **5/ Ressources Humaines**

### **Créations de postes**

#### **Délibération 02/2017**

**Le Président expose :**

Au Service Administration Générale :

Un adjoint administratif titulaire à temps non complet (28 heures hebdomadaires) a fait la demande de travailler à temps complet (35 heures hebdomadaires) et comme les besoins des services (Enfance Jeunesse et Ressources Humaines) le justifient, il est proposé de créer le poste correspondant.

A l'Office de Tourisme :

Afin de pallier la réaffectation de l'agent qui exerçait les missions d'accueil à hauteur de 30% de son temps de travail sur toute l'année, il est proposé de recruter un saisonnier sur une période de 6 mois à raison de 30 heures hebdomadaires. Cette organisation permet d'intégrer plus de souplesse indispensable à l'activité saisonnière de l'office.

Au Service Actions Sociales :

Le conseil communautaire a validé le plan d'actions suite à l'Analyse des Besoins Sociaux ainsi que l'organisation du service actions sociales qui sera chargé de sa mise en œuvre. 2 ETP avaient été prévus. A ce jour 1.5 poste est pourvu, il est donc nécessaire de créer un poste d'animateur à hauteur de 0.5 ETP.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

Au Service Administration Générale :

**Décide** la création d'1 poste d'adjoint administratif titulaire à raison de 35 heures hebdomadaires,

L'agent concerné sera rémunéré en fonction des règles statutaires le concernant.

**Autorise** le Président à signer les arrêtés correspondants.

A l'Office de Tourisme :

**Décide** la création d'1 poste d'adjoint d'animation contractuel à raison de 30 heures hebdomadaires,

Ce poste est créé conformément à l'article 3-2° (accroissement saisonnier d'activité) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

**Dit** que l'agent sera rémunéré en référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints d'animation.

**Autorise** le Président à signer le contrat correspondant ainsi que tout avenant éventuel.

Au service Actions sociales :

**Décide** la création d'1 poste d'agent social contractuel à raison de 18 heures hebdomadaires,

Ce poste est créé conformément à l'article 3-1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

**Dit** que l'agent sera rémunéré en référence au 1<sup>er</sup> échelon de la grille des agents sociaux.

**Autorise** le Président à signer le contrat correspondant ainsi que tout avenant éventuel.

Ces postes seront créés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2017.

## **Rémunération accessoire**

**Luc Baudry** fait le point sur la situation du Directeur de l'école de Musique qui a été suspendu pour une durée de 4 mois. Il précise que les manifestations ont été maintenues sauf la remise de diplômes qui était prévue en février et qui a été décalée dans le temps. Une rencontre a eu lieu avec l'ASEDM, les professeurs de l'école de musique, les élèves et les parents d'élèves.

## **Délibération 03/2017**

Le Président expose :

- ✓ Dans le cadre de l'intérim mis en place à la Direction de l'école de musique et à la réorganisation des cours qui sont dispensés,
- ✓ Au vu des nouvelles missions qui ont été confiées à M. YEME Pierre-Jean,
- ✓ Au regard de sa situation statutaire : l'agent, exerçant les fonctions de « chef de chœur », ayant déjà un emploi public à temps complet dans une autre collectivité, est rémunéré au moyen d'une rémunération accessoire,
- ✓ Il y a donc lieu de créer un poste en rémunération accessoire pour la nouvelle durée hebdomadaire et les nouvelles missions.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Décide :**

- Monsieur Pierre-Jean YEME percevra un forfait mensuel de **926 €** correspondant à 2 heures 45 mn hebdomadaires d'enseignement et 6 heures de direction, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

**Autorise** le Président à signer le contrat correspondant.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

## **Conventions de mise à disposition**

### **Délibération 04/2017**

Le Président expose :

Les transferts de compétences réalisés et à venir ont des conséquences directes sur l'organisation des services de la COVATI et sur les conditions de travail des agents.

Pour répondre aux besoins nouvellement identifiés, il a été proposé de recourir à des agents déjà en poste sur le territoire et de modifier leurs affectations.

Vu les avis favorables des différentes collectivités concernées,  
Vu les projets de conventions annexés à la présente délibération,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**Approuve :**

Les conventions à intervenir entre la COVATI et la Commune d'IS/TILLE pour les mises à disposition :

- ✓ d'un adjoint administratif,
- ✓ d'un agent social,
- ✓ d'un animateur, coordinatrice de l'action sociale,

La convention à intervenir entre la COVATI et la Commune de MARCILLY-SUR-TILLE pour la mise à disposition :

- ✓ d'un attaché principal,

**Autorise** le Président à signer ces conventions, tous les avenants éventuels ainsi que tous documents nécessaires à leur application.

## 6/ Voirie

### **Convention de groupement de commandes 2017**

**Michel Monnette** demande si ce marché concerne également le point à temps.

**Jean-Denis Staiger** répond par la négative.

### **Délibération 05/2017**

#### **Exposé :**

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes constitué par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON (COVATI) et certaines communes membres de la Covati en vue de la réalisation de : Etudes et travaux neufs de voirie – Programme 2017.

Il propose notamment que la Covati approuve seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

*Vu le Décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics Titre II chapitre III article 8 relatif à la coordination et au groupement de commandes ;*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Autorise** le Président ou le vice-Président à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes pour les travaux de voirie programme 2017.

**Précise** que la Covati approuvera seule les documents de la consultation des entreprises (D.C.E.).

## 7/ Office de Tourisme

### **Convention association cyclotouristes Selongey VTT**

### **Délibération 06/2017**

#### **Le Président expose :**

Dans le cadre de la compétence tourisme et du développement des activités de pleine nature liée à une stratégie de tourisme de nature, des chemins de VTT seront à inscrire au plan départemental des espaces, sites et itinéraires de la Côte-d'Or (PDESI).

L'association de Cyclo Tourisme Selongéenne (ACTS) propose des sorties VTT hebdomadaires et adhère à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et à une école de VTT labellisée par la FFCT.

Dans cette démarche l'association montre sa volonté de développer la pratique du VTT en cyclotouriste au sein du Pays-Seine-et-Tilles et de s'impliquer dans le projet du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Cette convention a pour but de sécuriser les chemins de VTT inscrits au PDESI et définir les engagements réciproques de chaque partie afin d'améliorer l'organisation de cette activité.

Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, elle est conclue pour un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

## **A l'unanimité**

**Approuve** la convention de partenariat à intervenir avec l'association de Cyclo Tourisme Selongéenne (ACTS).

**Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant éventuel.

## **Convention section Quilles du Réveil**

### **Délibération 07/2017**

#### **Le Président expose :**

La COVATI et le Réveil Section Quilles ont souhaité mettre en commun leurs compétences réciproques afin de promouvoir l'activité du jeu de quilles, aussi appelée *bowling classic*. Cette activité locale permet de faire connaître à un public extérieur le jeu de quilles durant la période estivale (vacances scolaires de juillet/août).

La réalisation de cette convention de partenariat tend à définir les engagements réciproques de chaque partie afin d'améliorer l'organisation de cette activité.

Cette convention prendra effet à compter du 01 mars 2017, elle est conclue pour un an et renouvelable chaque année de manière expresse.

Dans ce cadre, le Président propose d'approuver la convention annexée à la présente délibération.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Approuve** la convention de partenariat à intervenir avec la Section Quilles du Réveil d'Is-sur-Tille.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant éventuel.

## **8/ Administration Générale**

### **Renouvellement bail trésorerie**

#### **Délibération 08/2017**

#### **Le Président expose :**

La Covati a signé en 2003 avec la commune d'Is-sur-Tille, une convention d'occupation temporaire de la « maison Lecuyer » (abritant la trésorerie d'Is sur Tille) à titre gratuit pour une durée de 25 ans reconductible par période de 5 ans.

Un premier bail a été conclu avec l'Etat débutait le 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour arriver à expiration le 31 décembre 2013. Il a été renouvelé en 2014 pour arriver à son terme le 31 décembre 2016.

Il est proposé de conclure un nouveau bail d'une durée de 9 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2025.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Accepte** les termes du bail qui sera signé avec l'Etat (DRFIP) concernant les locaux à usage de bureaux situés à Is-sur-Tille, 1 allée Jean Moulin, appartenant à la commune d'Is-sur-Tille et mis à disposition de la Covati, pour y loger la trésorerie d'Is-sur-Tille.

**Dit** que le montant du loyer sera de 13 908 € HT par an. Il pourra être révisé tous les 3 ans à la demande du bailleur formulée 3 mois à l'avance.

**Autorise** le Président à signer le bail de location avec l'Etat.

## **Demande de subvention au titre de la DETR aménagement bureaux Covati**

### **Délibération 09/2017**

**Le Président expose :**

Les transferts de compétences réalisés et à venir ont des conséquences directes sur l'organisation des services de la COVATI et sur les conditions de travail des agents.

Dans l'attente d'une solution durable permettant de pérenniser le siège de la collectivité, et afin d'améliorer l'organisation des services, M. le Président propose de réaliser des travaux permettant la création de 5 bureaux.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 68.984 € HT pour lequel il est possible de solliciter des financements au titre de la DETR.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût du projet	68.984 € HT
Subvention DETR (40%)	27.594 €
Autofinancement	41.390 € HT

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Approuve** la réalisation des travaux présentés ci-dessus.

**Approuve** le plan de financement de l'opération.

**Autorise** le Président ou son représentant à solliciter un financement au titre de la DETR 2017 pour un montant de 27.594 €.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **9/ DETR : avis du conseil communautaire projet espace de rencontres et de loisirs commune de Tarsul**

### **Délibération 10/2017**

VU le projet de la commune de Tarsul concernant la construction d'un espace de rencontres et de loisirs qui consiste en l'aménagement de bâtiments existants ainsi que la construction d'une extension.

VU la circulaire concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux qui stipule qu'un avis favorable du conseil communautaire dont la commune fait partie est requis pour que les opérations de construction, d'extension et de réhabilitation des salles polyvalentes, salles multi-usages, salles de rencontres et de loisirs, salles des fêtes, ou équivalent soient éligibles,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (COVATI),

Après avoir entendu le rapport de présentation du dossier exposé par le Président,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité moins une abstention, celle de Fabien BUNTZ**

**Emet** un avis favorable sur le projet conduit par la commune de TARSUL concernant la construction d'un espace de rencontres et de loisirs sur son territoire.

- Luc Baudry :
  - Rappelle l'appel à candidatures lancé lors du dernier conseil communautaire afin de constituer la commission eau et assainissement. Le premier travail sera de choisir le prestataire qui réalisera l'étude. A ce jour 2 personnes sont inscrites : Daniel Lavevre et François Chaudron. Après un nouvel appel à candidatures, les personnes suivantes intègrent la commission : Christian Bailleul, Alain Gradelet, Frédéric Marcouyoux, Fabien Buntz, Olivier Royer, Florian Paquet, Michel Boirin, Francis Perderiset, Nicole Bonino, Fabrice Lescure, Rémi Llorca, Adeline Mazoyer, Madame Barbé.
- Jean-François Brigand :
  - La commission développement économique s'est réunie le 13/02 dernier au sujet de la fiscalité des ZAE. Un groupe de travail va se réunir sur le thème du marketing.
  - Un apiculteur s'est installé sur la commune de Diénay (M. FORESTIER). Ce dernier s'est inscrit sur une plate-forme participative.
- Michèle Chanussot : attente de l'agrément EVS pour la politique action sociale mise en œuvre.
- Thierry Darphin :
  - La fête de la Truffe est maintenue place de la République
  - La commission tourisme fonctionne bien. La prochaine réunion est le 8 mars à Til-Châtel au Relais de la Poste.
  - Le travail sur le nouveau site internet va commencer.
- Marc Chautemps :
  - Commission aérodrome : propose une hausse des tarifs de location de 2%
  - Le nouveau Président sera bientôt rencontré
  - SPANC : l'agence de l'eau a défini de nouvelles règles pour obtenir les subventions
- Cécile Staiger :
  - La prochaine commission enfance-jeunesse aura lieu le 13/03. Tous les maires des communes ayant un restaurant scolaire sont conviés.
  - Un nouveau service civique a été recruté
  - Un reportage a réalisé par une équipe de France 3 sur le centre de loisirs et l'UDMJC
  - Le Relais Petite Enfance fête ses 10 ans.
- Gaël Lebourva :
  - La commission sport s'est réunie fin janvier afin de travailler sur le budget. La prochaine aura lieu à la fin du mois de mars.

La séance est levée à 22h00